



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
11 Laurier St., 11, rue Laurier
Gatineau
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Business Transformation and Systems Integration
Service/Division de transformation des opérations et
d'intégrat
Special Procurement Initiative Dir
Dir. des initiatives spéciales
d'approvisionnement
11 Laurier, Place du Portage III
12C1
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Bureau du programme de transformati	
Solicitation No. - N° de l'invitation G9292-188396/B	Amendment No. - N° modif. 009
Client Reference No. - N° de référence du client G9292-188396	Date 2017-09-01
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XE-677-31557	
File No. - N° de dossier 677xe.G9292-188396	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-09-11	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Chow, Mejuine	Buyer Id - Id de l'acheteur 677xe
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-0333 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Demande de propositions (DP)

Modification : 009

Cette modification 009 à la DP a pour but de:

- A) Préciser les modifications apportées à la DP.

(A) CHANGEMENTS

RÉVISION au changement #19 (de la modification 008 - version française seulement)

À la Pièce jointe 1 de la Partie 4 (p.13 à 23 de 47), critères **DPÉD-01**, **GPÉD-01**, **GVÉD-01**, **SAÉD-01**, **TAÉD-01** et **GCÉD-01**,

SUPPRIMER: ii. Pour chaque projet de référence,

- a. les coordonnées du client (nom de l'organisation; et nom, courriel et numéro de téléphone de la personne-ressource);
- b. des détails du projet (numéro de référence (de contrat chez le client); catégorie(s) et niveaux du poste ou des postes occupés; date de début et de fin (jj/mm/aa) du travail effectué dans le cadre des projets de référence; et
- c. Résumé des services professionnels (description de la portée et des rôles et responsabilités clés).

INSÉRER: ii. Pour chaque projet de référence,

- a. les coordonnées du client (nom de l'organisation; et nom, courriel et numéro de téléphone de la personne-ressource);
- b. des détails du projet (numéro de référence (de contrat chez le client); catégorie(s) et niveaux du poste ou des postes occupés; date de début et de fin (mois et année) du travail effectué dans le cadre des projets de référence; et
- c. Résumé des services professionnels (description de la portée et des rôles et responsabilités clés).

Changement: 20

Au Formulaire 3 – Partie « A » de la Partie 4, à l'égard du processus de la sélection aléatoire aux fins d'évaluation financière,

SUPPRIMER: 1.4.4 Une vérification indépendante des dispositifs, des témoins et des attestations sera menée. Un surveillant de l'équité pourrait également être présent.

INSÉRER: 1.4.4 Une vérification indépendante des dispositifs, des témoins et des attestations sera menée. Un surveillant de l'équité sera présent.

SUPPRIMER: 1.4.5 Un représentant de chaque soumissionnaire recevable sur le plan technique devra agir à titre de témoin dans le cadre du processus de sélection aléatoire. Au nom du soumissionnaire, le représentant attestera par écrit que le processus a été mené conformément à la présente clause.

INSÉRER: 1.4.5 Un représentant de chaque soumissionnaire est invité à assister à titre de témoin dans le cadre du processus de sélection aléatoire. Les représentants présents au nom d'un soumissionnaire, attesteront par écrit que le processus a été mené conformément à la présente clause.

La sélection aléatoire aura lieu à 15 h, HAE, à la date de clôture des soumissions et aura lieu au bureau du SPAC situé au 11, rue Laurier, Gatineau (Québec). Les soumissionnaires doivent confirmer leur participation par un courriel à l'autorité contractante (TPSGC.dgamvp-abbdm.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca) au plus tard à 14 h, HAE, à la date de clôture des soumissions. L'autorité contractante fournira de plus amples détails sur l'emplacement.

Changement: 21

Au Formulaire 3 – Partie « A » de la Partie 4, pour y supprimer la fenêtre d'expérience,

SUPPRIMER:

LÉGENDE:

Niveau 1: 5 ans d'expérience dans les derniers 8 ans précédant la date de clôture de demande de propositions;

Niveau 2: 10 ans d'expérience dans les derniers 15 ans précédant la date de clôture de demande de propositions;

Niveau 3: 15 ans d'expérience dans les derniers 18 ans précédant la date de clôture de demande de propositions.

" X " indique les taux journaliers que le soumissionnaire doit fournir.

" √ " indique qu'un taux journalier a été inscrit selon les instructions de la partie "A" de ce formulaire. Un total de quarante (40) croquets "√" devraient apparaître.

INSÉRER:

LÉGENDE:

Niveau 1: minimum de 5 ans d'expérience;

Niveau 2: minimum de 10 ans d'expérience;

Niveau 3: minimum de 15 ans d'expérience.

" X " indique les taux journaliers que le soumissionnaire doit fournir.

" √ " indique qu'un taux journalier a été inscrit selon les instructions de la partie "A" de ce formulaire. Un total de quarante (40) croquets "√" devraient apparaître.

Changement: 22

À la Pièce jointe 1 de la Partie 4,

SUPPRIMER toutes références à « (Niveau 3) » à travers la Pièce jointe 1 de la Partie 4.

Changement: 23

À la Pièce jointe 1 de la Partie 4, supprimer la fenêtre d'expérience sous les critères relatifs aux membres de l'équipe de direction, comme suit :

Sous le critère **DPÉD-O1** (p.13 de 47), para. 1,

SUPPRIMER : Le directeur de projet (Niveau 3) de l'équipe de direction proposé en réponse à E-O3 doit posséder au moins quinze ans d'expérience, accumulée au cours des dix-huit dernières années, en formulation d'avis et de conseils stratégiques à l'intention des cadres supérieurs et en direction de bureaux du programme de transformation qui soutiennent des projets de transformation des opérations et de la TI.

INSÉRER : Le directeur de projet de l'équipe de direction proposé en réponse à E-O3 doit posséder au moins quinze (15) ans d'expérience en formulation d'avis et de conseils stratégiques à l'intention des cadres supérieurs et en direction de bureaux du programme de transformation qui soutiennent des projets de transformation des opérations et de la TI.

Sous le critère **GPÉD-O1** (p.16 de 47), para. 1,

SUPPRIMER : Le gestionnaire de programme (Niveau 3) de l'équipe de direction proposé en réponse à E-O3 doit posséder au moins quinze ans d'expérience, accumulée au cours des dix-huit dernières années, en surveillance, en apport d'expertise et en formulation d'avis visant à renforcer l'harmonisation et l'intégration au sein des projets, incluant la gestion des problèmes conformément à un cadre de gestion de programme.

INSÉRER : Le gestionnaire de programme de l'équipe de direction proposé en réponse à E-O3 doit posséder au moins quinze (15) ans d'expérience en surveillance, en apport d'expertise et en formulation d'avis visant à renforcer l'harmonisation et l'intégration au sein des projets, incluant la gestion des problèmes conformément à un cadre de gestion de programme.

Sous le critère **GVÉD-O1** (p.20 de 47), para. 1,

SUPPRIMER : Le responsable de la gestion de la valeur de l'équipe de direction proposé en réponse à E-O3 doit posséder au moins dix ans d'expérience, accumulée au cours des quinze dernières années, en direction de la prestation de services de gestion de la valeur à l'appui de projets de transformation des opérations ou de la TI.

INSÉRER : Le responsable de la gestion de la valeur de l'équipe de direction proposé en réponse à E-O3 doit posséder au moins dix (10) ans d'expérience en direction de la prestation de services de gestion de la valeur à l'appui de projets de transformation des opérations ou de la TI.

Sous le critère **SAÉD-O1** (p.21 de 47), para. 1,

SUPPRIMER : Le responsable à l'approvisionnement de l'équipe de direction proposé en réponse à E-O3 doit posséder au moins douze ans d'expérience, accumulée au cours des quinze dernières années, en direction de la prestation de services de soutien à l'approvisionnement à l'appui de projets de transformation de la TI et des opérations.

INSÉRER : Le responsable à l'approvisionnement de l'équipe de direction proposé en réponse à E-O3 doit posséder au moins douze (12) ans d'expérience en direction de la prestation de services de soutien à l'approvisionnement à l'appui de projets de transformation de la TI et des opérations .

Sous le critère **TAÉD-O1** (p.21 de 47), para. 1,

SUPPRIMER : Le responsable de la technologie et de l'architecture de l'équipe de direction proposé en réponse à E-O3 doit posséder au moins douze ans d'expérience, accumulée au cours des quinze dernières années, en direction de la prestation de services relatifs à la technologie et à l'architecture à l'appui de projets de transformation des opérations et de la TI.

INSÉRER : Le responsable de la technologie et de l'architecture de l'équipe de direction proposé en réponse à E-O3 doit posséder au moins douze (12) ans d'expérience en direction de la

prestation de services relatifs à la technologie et à l'architecture à l'appui de projets de transformation des opérations et de la TI.

Sous le critère **GCÉD-O1** (p.22 de 47), para. 1,

SUPPRIMER : Le responsable de la gestion du changement de l'équipe de direction proposé en réponse à E-O3 doit posséder au moins douze ans d'expérience, accumulée au cours des quinze dernières années, en direction de la prestation de services de gestion du changement à l'appui de projets de transformation de la TI et des opérations.

INSÉRER : Le responsable de la gestion du changement de l'équipe de direction proposé en réponse à E-O3 doit posséder au moins douze (12) ans d'expérience en direction de la prestation de services de gestion du changement à l'appui de projets de transformation de la TI et des opérations.

Changement : 24

À l'annexe H, section 3 – Qualifications minimales obligatoires, pour inclure le niveau junior (Jr.) et pour supprimer la fenêtre d'expérience à tous les niveaux (1, 2 et 3).

SUPPRIMER le tableau dans son intégralité.

INSÉRER :

Numéro de la QMO	Qualifications minimales obligatoires (QMO)
QMO.1	L'entrepreneur doit montrer que la ou les ressources proposées possèdent le nombre minimal d'années d'expérience précisées ci-dessous pour la catégorie de ressources et le niveau d'expérience requis. Expérience de la catégorie de ressources Niveau Jr. : Minimum de 1 an d'expérience Expérience de la catégorie de ressources Niveau 1 : Minimum de 5 ans d'expérience Expérience de la catégorie de ressources Niveau 2 : Minimum de 10 ans d'expérience Expérience de la catégorie de ressources Niveau 3 : Minimum de 15 ans d'expérience Afin que la ressource proposée soit acceptée, l'entrepreneur doit démontrer que la ressource possède de l'expérience dans au moins 50 % des services requis dans la catégorie de ressources respective énumérés ci-dessous.
QMO.2	Selon les besoins, la ou les ressources proposées doivent détenir un diplôme valable délivré par une université ou un collège reconnu et indiqué dans l'AT.
QMO.3	Selon les besoins, la ressource proposée doit détenir le ou les certificats indiqués dans l'AT.

Changement: 25

Au Formulaire 3 – Partie « A » de la Partie 4,

INSÉRER:

1.3.1 À l'intérieur d'une catégorie de ressources de base contenant plusieurs niveaux, le taux journalier proposé pour un niveau ne doit pas être égal ou supérieur au taux journalier proposé au niveau immédiatement supérieur.

Exemple: Le taux journalier du Niveau 1 doit être moins que le taux journalier du Niveau 2 à l'intérieur d'une même catégorie de ressources de base.

INSÉRER:

1.6.1 Pour le Niveau Junior (Jr.), les taux journaliers retenus seront inclus dans le tableau 3 de l'annexe B – Barème de prix du contrat subséquent.

INSÉRER:

4. Ressource optionnelle – Niveau Junior (Jr.)

4.1 Le Niveau Junior (Jr.) est défini comme une ressource ayant un minimum d'un (1) an d'expérience sous une catégorie de ressources de base donnée, apparaissant au Tableau 4.

4.2 Pour chaque catégorie de ressources identifiée au Tableau 4 ci-dessous, les soumissionnaires sont priés de soumettre, avant la date de clôture des soumissions, un taux journalier ferme tout compris pour la période initiale du contrat, conformément à la section 1.2 et 1.3 de ce formulaire 3 – Partie « A » de la Partie 4. Les taux journaliers fermes tout compris pour les périodes optionnelles seront calculés conformément à l'annexe B – Barème de prix, section 4.2 - Taux assujettis à l'indexation des prix.

4.3 Le taux journalier ferme tout compris proposé pour le Niveau Jr. doit s'élever à au plus 80% du taux journalier ferme tout compris proposé pour le Niveau 1 sous la même catégorie de base.
Exemple: Si le taux du niveau 1 est de 10\$, le taux du niveau Jr. doit être de 8\$ ou moins.

4.4 Les taux journaliers fermes tout compris soumis pour le niveau Jr. sont exclus du prix total évalué de la soumission.

4.5 Il revient au Canada la discrétion d'accepter les taux journaliers proposés pour le niveau Jr. pour tout ou pour certains des catégories apparaissant au Tableau 4. Le Canada peut demander au soumissionnaire de fournir des justifications de taux pour les taux journaliers proposés.

TABLEAU 4

Catégories de ressources principales (Niveau Junior)	Attribution de la période de contrat initial jusqu'à (la date de fin sera insérée à l'attribution) - Taux journalier ferme tout compris (en dollars canadiens)
H1 – Architecte d'applications	\$
H2 – Analyste des affaires	\$
H3 – Architecte opérationnel	\$

H4 – Conseiller en affaires	\$
H5 – Créateur de moteurs de règles administratives	\$
H6 – Expert-conseil en gestion du changement	\$
H7 – Expert-conseil en communication	\$
H8 – Analyste de données	\$
H9 – Spécialiste en finances	\$
H10 – Architecte de l'information et des données	\$
H11 – Spécialiste en mesure de rendement	\$
H12 – Spécialiste en approvisionnement et en contrats	\$
H16 – Spécialiste en assurance de la qualité	\$
H17 – Spécialiste en gestion des risques	\$
H18 – Agent d'ordonnancement	\$
H19 – Architecte de solutions ou architecte technique	\$
H21 – Spécialiste en gestion de la valeur	\$

Changement: 26

À la Partie 3 de la DP, **3.3 Section II – Soumission financière**, pour inclure le Tableau 4 du Formulaire 3-Partie « A » de la Partie 4,

SUPPRIMER: 3.3.1.1 La soumission financière doit être accompagnée de la soumission de la réponse du soumissionnaire au *Formulaire 3-Partie «B» de la Partie 4*, et de tout autre document, comme il est indiqué dans différentes sections de la présente DP; ou ces documents doivent être fournis sur demande de l'autorité contractante dans les délais précisés dans la demande.

INSÉRER: 3.3.1.1 La soumission financière doit être accompagnée de la soumission de la réponse du soumissionnaire au *Formulaire 3-Partie «B» de la Partie 4*, et de tout autre document, comme il est indiqué dans différentes sections de la présente DP, tel le Tableau 4 du formulaire 3-Partie « A » de la Partie 4; ou ces documents doivent être fournis sur demande de l'autorité contractante dans les délais précisés dans la demande.

Changement: 27

À la Partie 7 de la DP, **7.8.1 – Base de paiement**

INSÉRER: (h) Coût directs : Les coûts directs, qui dépassent les activités normales et qui sont raisonnable et convenable dans l'exécution du contrat, peuvent être négociés durant le processus d'autorisation de tâches (7.2.1). Sujets à approbation, les coûts directs seront remboursés sans marge de profit.

Changement: 28

À la Partie 7 de la DP, **7.2.1.3 – Responsable des AT et limite,**

SUPPRIMER:

7.2.1.3.1 Le chargé de projet peut approuver une AT, y compris toute révision de celle-ci, jusqu'à concurrence de 400 000 \$, taxes applicables en sus. Toute AT dont la valeur totale dépasserait cette limite ou toute révision d'une AT préalablement approuvée qui accroîtrait la valeur totale de l'AT au-delà de cette limite doit être approuvée par l'autorité contractante avant d'être délivrée à l'entrepreneur.

INSÉRER:

7.2.1.3.1 Le chargé de projet peut approuver une AT, y compris toute révision de celle-ci, jusqu'à concurrence de 400 000 \$, taxes applicables en sus. Toute AT dont la valeur totale dépasserait cette limite ou toute révision d'une AT préalablement approuvée qui accroîtrait la valeur totale de l'AT au-delà de cette limite doit être approuvée par l'autorité contractante avant d'être délivrée à l'entrepreneur. De plus, toute AT inclusive de coûts directs, indépendamment de sa valeur, doit être présentée avec les documents à l'appui aux fins d'examen et être approuvée par l'autorité contractante avant d'être livrée à l'entrepreneur.

***** TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES *****